



Quiz ACA

Testez vos connaissances sur l'ACA

1. Quelle est l'origine de l'appellation ACA ?

- Elle est apparue avec l'élaboration de la politique gouvernementale de reconnaissance de l'action communautaire autonome
- Elle est apparue dans les années 80 au sein du mouvement communautaire.

2. En quelle année la Politique sur l'action communautaire fut-elle adoptée par le Gouvernement du Québec?

- 1985
- 1997
- 2001
- 2011

3. Parmi les éléments suivants, à quoi le Gouvernement s'engageait-il via cette politique?

- Reconnaître l'action communautaire dans toutes ses composantes organisationnelles;
- Soutenir financièrement (à la mission) les organismes d'ACA;
- Le respect de l'autonomie de l'action communautaire;
- La régularisation des relations entre les instances gouvernementales et les organismes;
- La transparence et l'harmonisation des pratiques gouvernementales à leur égard.
- Toutes ces réponses

4. Combien y a-t-il d'organismes d'ACA reconnus selon cette politique dans l'ensemble du Québec?

- 2000
- 4000
- 7000
- 12000

5. Vrai ou faux? Selon leur mission, les organismes reçoivent un financement à la mission d'un ministère port d'attache (ex : ministère de la Santé et services sociaux, ministère de la Famille, ministère de l'Éducation, etc.)

- Vrai
- Faux

6. Comment s'appelle le Regroupement national qui représente l'ensemble des organismes d'ACA?

- TRACAS : la Table regroupée de l'Action communautaire Autonome et solidaire
- FRACAS : la Fédération des regroupements d'Action Communautaire Autonome et Solidaire
- RQ-ACA : Réseau Québécois de l'Action communautaire autonome

Quiz ACA (la suite!)

- 7. Chaque année, le RQACA organise une semaine nationale de l'ACA afin de mieux faire connaître l'ACA et le rôle des organismes au grand public, aux éluEs, etc. Quand a lieu cette semaine?**
- En octobre
 - En juillet
 - En février

Les critères de l'action communautaire autonome

Pour être reconnu comme un organisme d'action communautaire (AC), il faut répondre à 4 critères, soit :

1. Être un organisme à but non lucratif
2. Être enraciné dans la communauté
3. Entretenir une vie associative et démocratique;
4. Être libre de déterminer sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations.

Mais pour être reconnu comme organisme d'action communautaire autonome (ACA), il y en a 4 de plus. Ce sont ces critères qui définissent qui nous sommes et qui nous distinguent des autres organismes communautaires.

8. Quels sont les 4 éléments manquants ?

- Répondre aux besoins de la population
- Poursuivre une mission sociale qui favorise la transformation sociale
- Faire preuve d'une gestion transparente
- Avoir un conseil d'administration indépendant du réseau public
- Avoir été constitué à l'initiative des gens de la communauté
- Collaborer avec le réseau public selon les priorités identifiés par celui-ci
- Faire preuve de pratiques citoyennes et d'approches larges, axées sur la globalité de la problématique abordée.

Merci de votre participation!

Maintenant préparez-vous à corriger vos réponses !

Suspense ...



Action communautaire autonome (ACA)

Corrigé du Quiz ACA: Testez vos connaissances sur l'ACA

1. Quelle est l'origine de l'ACA?

Si vous avez coché la deuxième case, vous avez raison car l'appellation Action communautaire autonome (ACA) est **issue du mouvement communautaire**. Elle est apparue à la fin des années **1980** avec les revendications de la Coalition des organismes communautaires du Québec (COCQ) pour la reconnaissance de l'action communautaire autonome.

Les *caractéristiques* de l'action communautaire autonome ont été définies lors de la première rencontre nationale du mouvement d'action communautaire autonome le 15 novembre 1996, dans le cadre de l'adoption des principes d'une politique gouvernementale de reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome.

2. En quelle année la Politique sur l'action communautaire fut-elle adoptée par le Gouvernement du Québec?

C'est en **2001** que la Politique de reconnaissance de l'action communautaire autonome fut adoptée. Ce gain important pour les organismes est le fruit de plusieurs années de négociations entre des représentantEs du mouvement communautaire autonome et le Gouvernement. Un moment historique pour les organismes d'ACA du Québec et une politique unique au monde!

3. A quoi le Gouvernement s'engageait-il via cette politique?

Toutes ces réponses

- ✓ Reconnaître l'action communautaire dans toutes ses composantes organisationnelles;
- ✓ Soutenir financièrement (à la mission) les organismes d'ACA;
- ✓ Le respect de l'autonomie de l'action communautaire;
- ✓ La régularisation des relations entre les instances gouvernementales et les organismes;
- ✓ La transparence et l'harmonisation des pratiques gouvernementales à leur égard.

4. Combien y a-t-il d'organismes d'ACA reconnus selon cette politique dans l'ensemble du Québec?

C'est **4000 organismes d'ACA** qui sont reconnus selon la Politique. On compte notamment 3000 organismes en santé et services sociaux, 400 en défense collective des droits, 300 en famille, en environnement, culture, éducation/alphabétisation, etc.

5. Vrai ou faux? Selon leur mission, les organismes reçoivent un financement à la mission d'un ministère port d'attache (ex : ministère Santé et services sociaux, de la Famille, ministère de l'Éducation, etc.)

C'est Vrai! Chaque organisme est relié à un ministère en particulier. Bien que les ministères appliquent tous la même politique (PRAC), les budgets et règles du jeu ne sont pas tous les mêmes.

6. **Comment s'appelle le Regroupement national qui représente l'ensemble des organismes d'ACA?**

Le RQACA : Réseau Québécois de l'Action communautaire autonome (www.rq-aca.org)

7. **Chaque année, le RQACA organise une semaine nationale de l'ACA afin de mieux faire connaître l'ACA et le rôle des organismes au grand public, aux éluEs, etc. Quand a lieu cette semaine?**

En octobre; la prochaine édition de la semaine aura lieu du 22 au 28 octobre 2017.

La 1ère Journée de mobilisation et de visibilité du mouvement communautaire et populaire autonome du Québec était le 30 octobre 1989.

8. **En plus des 4 critères d'action communautaire (AC), pour être reconnu comme organisme d'action communautaire autonome (ACA), il y en a 4 critères de plus :**

- ✓ Poursuivre une mission sociale qui favorise la transformation sociale
- ✓ Avoir un conseil d'administration indépendant du réseau public
- ✓ Avoir été constitué à l'initiative des gens de la communauté
- ✓ Faire preuve de pratiques citoyennes et d'approches larges, axées sur la globalité de la problématique abordée.

Ce sont ces critères qui définissent qui nous sommes et qui nous distinguent des autres organismes communautaires.

Un organisme d'ACA

1. est un organisme à but non lucratif,
2. enraciné dans la communauté,
3. entretient une vie associative et démocratique;
4. est libre de déterminer sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations,
5. poursuit une mission sociale qui favorise la transformation sociale,
6. a un conseil d'administration indépendant du réseau public,
7. a été constitué à l'initiative des gens de la communauté,
8. fait preuve de pratiques citoyennes et d'approches larges, axées sur la globalité de la problématique abordée.

Merci d'avoir participé à ce quiz !

N'hésitez pas à informer l'équipe du ROC des effets créés par le quiz ou par l'activité en lien avec la semaine nationale de l'action communautaire autonome!